

La prise en compte du handicap

Les auto-écoles ALBAIN ne dispensent pas de formation spécifique.
Nous sommes cependant à votre écoute pour vous conseiller et vous aider dans vos démarches afin de préparer le permis de conduire.

Vous souhaitez passer le permis de conduire et vous avez un handicap. Cela est possible, pour pouvoir vous inscrire à l'examen du permis de conduire, il vous faut :

- Avoir l'âge requis pour la catégorie de permis que vous souhaitez passer
- Être reconnu apte par un médecin agréé lors d'un contrôle médical

Vous pouvez télécharger ci-dessous la liste des médecins généralistes agréés du Pas de Calais :

<https://www.aaaep.fr/medecins-agrees-permis-de-conduire-pas-de-calais-62.html>

Pour obtenir plus amples informations, vous pouvez contacter le service local chargé des examens de permis de conduire (DDTM, bureau de l'éducation routière) :

<https://www.nord.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Presentation-des-services-de-l-Etat/Services-departementaux-de-l-Etat/Direction-departementale-des-territoires-et-de-la-mer-DDTM>

ou la préfecture :

<https://www.pas-de-calais.gouv.fr/> .

Vous pourrez leur demander les dates des sessions spécialisées pour vous présenter aux épreuves du permis.

Pour vous préparer à l'examen, rendez-vous dans une auto-école spécialisée dans la conduite de la personne handicapée :

<https://www.fondation-hopale.org/fr/service/auto-ecole-handicap-ceca> .

Pour en savoir davantage sur l'aménagement des épreuves de l'examen du permis de conduire B vous pouvez consulter le lien :

<https://www.justice.fr/fiche/permis-b-voiture-camionnette> et pour le permis B1 :

<https://www.justice.fr/fiche/permis-b1-quadricycle-lourd-moteur> .

Vous êtes sourd ou malentendant

Des sessions spécialisées sont prévues au moins 2 fois par an pour passer l'épreuve théorique générale (code) du permis de conduire. Un interprète en langue des signes peut vous assister. Vous pouvez aussi bénéficier d'un dispositif de communication adapté de votre choix. L'épreuve théorique (code) dure 1h30. Un temps supplémentaire peut être accordé lors de l'épreuve pratique en cas de difficultés pour communiquer.

Vous avez un handicap physique (mobilité réduite)

Un temps supplémentaire peut être accordé lors de l'épreuve pratique en cas de difficultés de mobilité. Pour l'épreuve pratique du permis B ou B1, l'inspecteur peut vous proposer de commencer l'examen par les questions et les vérifications techniques portant sur l'extérieur du véhicule. Vous pouvez être assisté par un expert ou un accompagnateur.

Vous êtes dysphasique, dyslexique ou dyspraxique

Vous pouvez passer le code dans des séances spécifiques à condition de fournir l'un des 3 justificatifs suivants :

- Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou reconnaissance de handicap obtenue auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et un diagnostic de dyslexie et/ou de dysphasie et/ou de dyspraxie
- Reconnaissance d'aménagements aux épreuves nationales de l'éducation nationale pour troubles de l'apprentissage du langage écrit, du langage oral et/ou écrit et/ou de l'acquisition de la coordination

- Certificat médical délivré depuis moins de 6 mois attestant d'un trouble spécifique du langage et/ou de la lecture et/ou de l'acquisition de la coordination et nécessitant un aménagement des conditions de passage de l'épreuve théorique générale

Un temps supplémentaire peut être accordé lors de l'épreuve pratique en cas de difficultés pour communiquer.

Vous êtes dans une autre situation

Renseignez-vous auprès de la DDTM (bureau de l'éducation routière) ou de la préfecture.

Si vous maîtrisez mal le français, vous pouvez faire appel à un traducteur-interprète agréé auprès d'une cour d'appel, à vos frais.

Précisez dans votre demande de permis de conduire que vous maîtrisez mal le français.

Vous souhaitez aménager votre véhicule ? Voici quelques liens utiles :

<http://www.sojadis.com>

<http://www.nc-equipements.com>

Vous souhaitez obtenir une aide financière pour l'achat et l'aménagement d'un véhicule adapté rendez-vous sur :

<https://www.daparto.fr/info/aide-achat-vehicule-adapte/>

Pour en savoir plus sur les démarches pour passer le permis de conduire, la réglementation pour l'aménagement d'un véhicule, liste des auto-écoles adaptées en France, les aménagements possibles pour le conducteur et la base de données pour les aides à la conduite rendez-vous sur :

<https://www.automobile.ceremh.org>

Pour toute information complémentaire, consultez :

www.agehip.fr

<https://www.capemploipasdecalscentre.com/>

<https://demarchesadministratives.fr/mdph-personnes-handicapees/boulogne-sur-mer-62200>

Notre consultant handicap est à votre écoute au 03 21 92 42 05